Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500283-20251208-2025_58-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, ROBERT Yann, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LANOË Christine, M. THAO Alexandre
Absent(s) : M. BUDOR David

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUCAS-LEBRETON Elodie

2025-58 – Budget Commune portant sur l'imputation 204 - nomenclature M57 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

Il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations du budget commune selon les règles suivantes :

- déroger au prorata temporis afin de permettre un suivi simplifié des amortissements
- fixer à 1 000.00€ HT le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisée en 1 an
- fixer la durée d'amortissement pour le compte 204181 à 15 ans pour un montant supérieur à 1 000.00€ HT

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Déroge au prorata temporis afin de permettre un suivi simplifié des amortissements*
- *Fixe à 1 000.00 € HT le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisée en 1 an.*
- *Fixe la durée d'amortissement pour le compte 204181 à 15 ans pour un montant supérieur à 1 000.00€ HT*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025
Le Maire
Anne RENAULT

Le secrétaire de séance
Elodie LUCAS-LEBRETON

MAIRIE DE BOISTRUDAN
35150